

Le prospectus simplifié préalable de base daté du 9 juillet 2020, tel qu'il est modifié ou complété, notamment par la Modification n° 1 datée du 29 juillet 2021 (le « prospectus »), son supplément de prospectus daté du 10 juillet 2020, tel qu'il est modifié ou complété (le « supplément de prospectus »), auquel il se rapporte et le supplément de fixation du prix n° ACCI2772 daté du 14 janvier 2022 (le « supplément de fixation du prix ») (collectivement, le « prospectus ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document, ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire au Canada. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes les modifications appropriées pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix, le supplément de prospectus et le prospectus. *Les titres sous forme de billets constituent des titres sous forme de billets liés à des indices aux termes du prospectus. Programme de titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (sans risque de change direct; rendement du cours).*

TITRES SOUS FORME DE BILLETS BNC

Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance) liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR, catégorie F, échéant le 1^{er} février 2029



Liés à l'indice
Solactive United States Big Banks AR

Terme de 7 ans

Remboursables par anticipation mensuellement
(à compter d'août 2022)

Versements de coupon potentiels :
7,26 \$ p. a.
payés mensuellement

Barrière observée à l'échéance :
-30,00 %

PÉRIODE D'OFFRE :

Du 17 janvier 2022 au 26 janvier 2022

DATE D'ÉMISSION :

1^{er} février 2022

FAITS SAILLANTS :

- Portefeuille de référence :

Nom de l'actif de référence	Symbole de l'actif de référence sur Bloomberg	Source des cours	Niveau de clôture	Type d'actif de référence	Pondération de l'actif de référence
Indice Solactive United States Big Banks AR	SOUSBBAR	Solactive AG	Niveau de clôture	Indice	100 %

- Indice de référence : L'actif de référence est l'indice Solactive United States Big Banks AR, dont l'objectif est de suivre le rendement total brut de l'indice Solactive United States Big Banks TR, calculé en dollars américains, déduction faite d'un dividende synthétique de 27 points indiciels par année calculé quotidiennement à terme échu.
- Barrière : -30,00 %
- Seuil de versement de coupon : -30,00 %
- Fréquence des versements de coupons : Mensuellement, comme il est prévu à l'Annexe A
- Fréquence des remboursements anticipés : Mensuellement, à compter d'août 2022, comme il est prévu à l'Annexe A
- Seuil de remboursement anticipé : 10,00 %
- Facteur de participation : 0,00 %
- Monnaie : Dollars canadiens
- Frais de négociation anticipée : Aucuns frais de négociation anticipée
- Marché secondaire quotidien disponible dans des circonstances de marché normales

Au 6 janvier 2022, les dividendes et (ou) les distributions versés au titre de l'ensemble des émetteurs ou des éléments constitutifs de l'indice RT représentaient un rendement indicatif annuel d'environ 2,18 %, soit un rendement total d'environ 15,26 % pour la durée des titres sous forme de billets, en présumant que le rendement demeure constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis. Un placement dans les titres sous forme de billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans l'un ou l'autre des titres constitutifs formant l'indice RT. Les porteurs n'ont aucun droit aux dividendes ou aux distributions versés sur ces titres constitutifs.

Le rendement de l'indice de référence fluctuera à la hausse ou à la baisse par rapport au rendement de l'indice RT pendant la durée des titres sous forme de billets, selon que l'incidence des dividendes et des autres distributions réinvestis dans l'indice RT est supérieure ou inférieure à l'incidence du facteur de rendement ajusté sur le niveau de clôture pendant la durée des titres sous forme de billets.

Le niveau de clôture de l'indice de référence était de 1 681,21 au 6 janvier 2022. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture de l'indice de référence correspondait donc à 1,61 % au 6 janvier 2022. Pendant la durée des titres sous forme de billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 27 points par année correspondra à environ 189 points indiciels, ce qui représente 11,24 % du niveau de clôture de l'indice de référence au 6 janvier 2022.

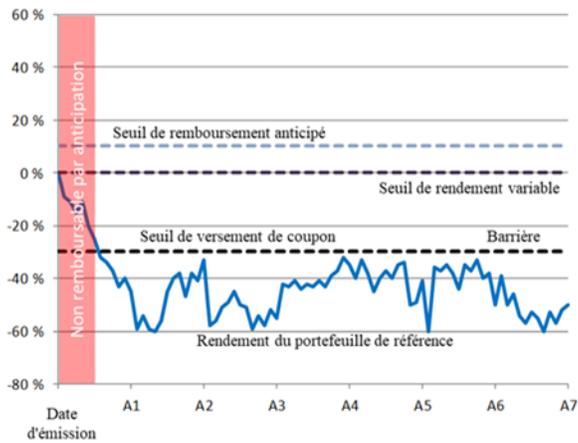
→ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en placement.

CODE FUNDSERV : NBC22750

Exemple de calculs de rendement

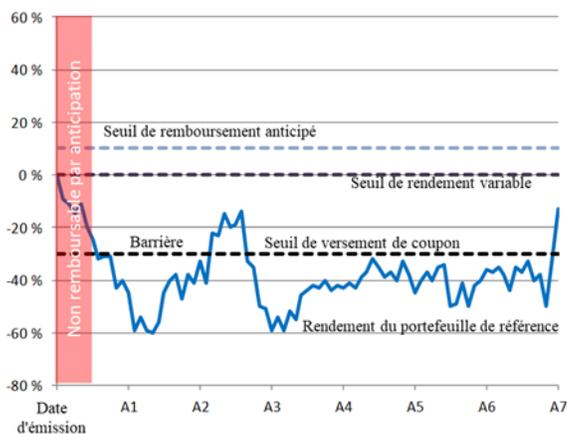
Les exemples qui suivent sont hypothétiques et inclus qu'à titre indicatif. Les montants et toutes les autres variables utilisées sont hypothétiques et ne constituent pas des prévisions ou des projections. Rien ne garantit que les résultats qui figurent dans ces exemples seront obtenus.

Exemple 1



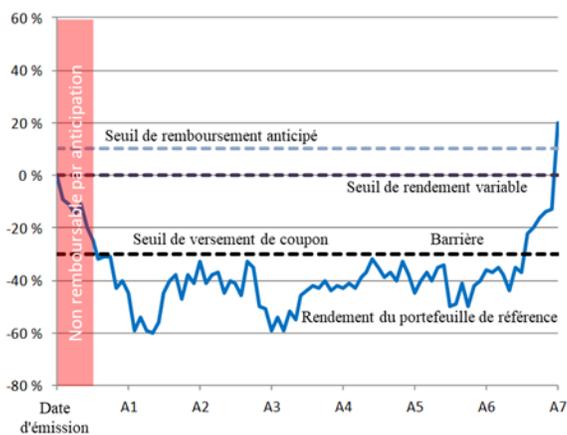
Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	3,63 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	50,00 \$
Total des versements	53,63 \$ (rendement annuel composé de -8,52 %)

Exemple 2



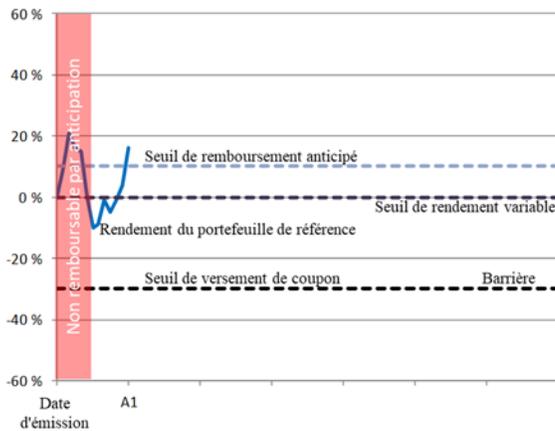
Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	7,865 \$ (13 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	107,865 \$ (rendement annuel composé de 1,09 %)

Exemple 3



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	7,26 \$ (12 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	107,26 \$ (rendement annuel composé de 1,01 %)

Exemple 4



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	7,26 \$ (12 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	107,26 \$ (rendement annuel composé de 7,26 %)

Sommaire du placement

Émetteur :	Banque Nationale du Canada
Notation de l'émetteur :	La dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques est notée : AA (bas) par DBRS, A par S&P, Aa3 par Moody's et AA- par Fitch. Aucune agence de notation n'a noté les titres sous forme de billets.
Capital :	100 \$
Souscription minimale :	1 000 \$ (10 titres sous forme de billets)
Type de titres sous forme de billets remboursables par anticipation à revenu conditionnel :	Barrière observée à l'échéance
Monnaie :	Dollars canadiens
Date d'émission :	1 ^{er} février 2022
Date d'évaluation finale :	25 janvier 2029
Date d'échéance :	1 ^{er} février 2029

Versement du remboursement à l'échéance :	Le versement du remboursement à l'échéance par titre sous forme de billet sera calculé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> (i) si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé à une date d'évaluation du remboursement anticipé, les titres sous forme de billets seront automatiquement remboursés par anticipation à la date de remboursement anticipé applicable et le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement variable}]$; (ii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est positif à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement variable}]$; (iii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est nul ou négatif mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (iv) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$.
---	---

Sauf pour les versements de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets, les investisseurs doivent comprendre de ce qui précède qu'ils auront droit à un paiement unique aux termes des titres sous forme de billets, soit à la date d'échéance, soit à une date de remboursement anticipé. Si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation, le placement dans les titres sous forme de billets prendra fin à la date de remboursement anticipé applicable et, de ce fait, les porteurs recevront le versement du remboursement à l'échéance applicable à cette date de remboursement anticipé, et non pas le versement du remboursement à l'échéance auquel ils auraient par ailleurs eu droit à une date de remboursement anticipé ultérieure ou à la date d'échéance si les titres sous forme de billets n'avaient pas été remboursés par anticipation.

Malgré ce qui précède, le versement du remboursement à l'échéance sera d'au moins 1 % du capital.

Rendement variable :	Un pourcentage calculé de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> (i) lorsque le rendement du portefeuille de référence à une date d'évaluation du remboursement anticipé donnée, ou à la date d'évaluation finale, est inférieur ou égal au seuil de rendement variable, le rendement variable correspond à 0 %; (ii) lorsque le rendement du portefeuille de référence à une date d'évaluation du remboursement anticipé donnée, ou à la date d'évaluation finale, est supérieur au seuil de rendement variable, le rendement variable correspond au produit (i) du facteur de participation et (ii) du montant de l'excédent du rendement du portefeuille de référence par rapport au seuil de rendement variable.
----------------------	--

Facteur de participation :	0,00 %
Barrière :	-30,00 %
Seuil de rendement variable :	0,00 %
Rendement du portefeuille de référence :	Pour toute journée, le rendement moyen pondéré des actifs de référence calculé comme étant la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence.
Rendement de l'actif de référence pondéré :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, le produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence.
Rendement de l'actif de référence :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, un nombre, exprimé en pourcentage, calculé de la façon suivante : $(Niveau\ de\ clôture / Niveau\ initial) - 1$
Niveau initial :	Le niveau de clôture à la date d'émission.
Niveau final :	Le niveau de clôture à la date d'évaluation du remboursement anticipé et à la date d'évaluation finale.
Versements de coupon potentiels :	Dans la mesure où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon à la date d'évaluation du versement de coupon applicable, les porteurs auront le droit de recevoir des versements de coupons de 0,605 \$ (correspondant à 0,605 % du capital de chaque titre sous forme de billet) à chaque date de versement de coupon, comme il est prévu dans le supplément de fixation du prix.
Courtiers :	Financière Banque Nationale inc. (« FBN ») et Valeurs mobilières Desjardins inc. (les « courtiers »). Valeurs mobilières Desjardins inc. agira comme courtier indépendant. Les courtiers agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre du placement et de la vente des titres sous forme de billets.
Inscription à la cote et marché secondaire :	<p>Les titres sous forme de billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation. FBN entend maintenir, jusqu'à la date d'évaluation finale (ou jusqu'à une date d'évaluation du remboursement anticipé, si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation - c'est-à-dire rachetés - avant la date d'échéance), dans des circonstances de marché normales, un marché secondaire quotidien pour les titres sous forme de billets. Si le cours ou le niveau d'un actif de référence n'est pas affiché ou, dans un cas applicable, si les opérations sur un actif de référence sont perturbées ou suspendues ou s'il se produit un autre cas de perturbation des marchés, FBN, de façon générale, conclura à l'absence de conditions normales de marché. FBN peut, à sa seule discrétion, mettre fin au maintien d'un marché pour les titres sous forme de billets en tout temps sans préavis aux porteurs. Rien ne garantit qu'un marché secondaire se développera ou si celui-ci se développait, qu'il serait liquide.</p> <p>En outre, toute vente de titres sous forme de billets facilitée par FBN peut faire l'objet de frais de négociation anticipée, déductibles du produit de la vente de titres sous forme de billets. Les porteurs ayant acheté des titres sous forme de billets au moyen du réseau de Fundserv ne pourront vendre leurs titres sous forme de billets qu'au moyen du réseau de Fundserv. Les porteurs devront alors faire une demande irrévocable de vente de ces titres sous forme de billets auprès de FBN. Dans la mesure où l'ordre est reçu au plus tard à 13 h (heure de Montréal) ou à tout autre moment fixé par FBN (l'« heure limite de vente ») un jour ouvrable, la demande sera traitée la même journée. Toute demande reçue après ce moment ou lors d'un jour qui n'est pas un jour ouvrable sera considérée comme une demande envoyée et reçue avant l'heure limite de vente le jour ouvrable suivant.</p>
Frais de négociation anticipée :	Aucuns frais de négociation anticipée.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et CELI. Voir « Admissibilité aux fins de placement » dans le prospectus.

Caractère approprié de l'investissement

Les titres sous forme de billets ne conviennent pas à tous les investisseurs. Dans le cadre de votre décision à savoir si les titres sous forme de billets constituent un placement approprié pour vous, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- les titres sous forme de billets ne prévoient aucun versement de coupon garanti, et si le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de versement de coupon à une date d'évaluation du versement de coupon, vous ne recevrez aucun versement de coupon à la date de versement de coupon pertinente, et vous ne recevrez aucun versement de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets si cela survient à toutes les dates d'évaluation du versement de coupon;
- les titres sous forme de billets ne prévoient aucune protection de votre investissement en capital initial, et si (i) le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé à chaque date d'évaluation du remboursement anticipé et est inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, et (ii) la somme du versement du remboursement à l'échéance consécutif et de tous les versements de coupon payés pendant la durée des titres sous forme de billets est inférieure au capital, vous recevrez un montant inférieur à votre investissement en capital initial pendant la durée des titres sous forme de billets;
- dans l'hypothèse où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé à une date d'évaluation du remboursement anticipé ou positif à la date d'évaluation finale, aucun rendement variable ne sera versé si le rendement du portefeuille de référence à cette date n'est pas supérieur au seuil de rendement variable;
- tout rendement du portefeuille de référence positif en excédent du seuil de rendement variable, soit à une date d'évaluation du remboursement anticipé, soit à la date d'évaluation finale, sera multiplié par un facteur de participation, ce qui fera en sorte que les porteurs recevront moins que la totalité de cet excédent si le facteur de participation est inférieur à 100 %;
- vos titres sous forme de billets seront remboursés automatiquement avant la date d'échéance si, à une date d'évaluation du remboursement anticipé, le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé;
- votre stratégie d'investissement devrait être conforme aux caractéristiques d'investissement des titres sous forme de billets;
- votre horizon de placement devrait correspondre à la durée des titres sous forme de billets;
- votre investissement sera assujéti aux facteurs de risque résumés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix, dans le supplément de prospectus et dans le prospectus.

Facteurs de risque

Les titres sous forme de billets diffèrent de placements classiques dans des titres de créance et des titres à revenu fixe; de plus, le remboursement de la totalité du capital n'est pas garanti. Les titres sous forme de billets comportent un risque de perte et ne sont pas conçus pour constituer une alternative à des placements classiques dans des titres de créance ou des titres à revenu fixe ou à des instruments du marché monétaire.

Les facteurs de risque se rapportant à un placement dans les titres sous forme de billets sont décrits sous « Facteurs de risque » dans le supplément de prospectus et le prospectus, incluant, mais sans limitation, la section intitulée « Certains facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets liés à des indices ». Les souscripteurs sont priés de lire les renseignements au sujet de ces risques ainsi que les autres renseignements figurant dans le supplément de fixation du prix, le supplément de prospectus et le prospectus avant d'investir dans les titres sous forme de billets. **Les porteurs qui ne sont pas préparés à accepter les risques décrits dans le supplément de prospectus et le prospectus ne devraient pas investir dans les titres sous forme de billets.**

Utilisation de l'actif de référence

L'indice de référence est la propriété intellectuelle (incluant les marques de commerce déposées) de Solactive AG, et est utilisé sous licence. Les titres sous forme de billets ne sont pas parrainés, promus, vendus ni soutenus d'aucune autre façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice de référence et (ou) des marques de commerce associées à l'indice de référence ou quant au niveau de clôture de l'indice de référence en tout temps ou à tout autre égard.

AVIS

Les titres sous forme de billets ne constitueront pas un dépôt assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts créé en vue d'assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Les montants versés aux porteurs dépendront du rendement du portefeuille de référence. La Banque, les membres de son groupe, les courtiers et toute autre personne ou entité ne garantissent pas que les porteurs recevront un montant correspondant à leur placement initial dans les titres sous forme de billets ni ne garantissent qu'un rendement sera payé sur les titres sous forme de billets. Étant donné que les titres sous forme de billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque (à l'exception du versement du remboursement à l'échéance minimal de 1 % du capital), les porteurs pourraient perdre une partie ou la quasi-totalité de leur placement initial dans les titres sous forme de billets.

Pour plus d'informations sur les risques associés avec un tel placement, voir les sections « Facteurs de risque » de ce document et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix, le supplément de prospectus et le prospectus. Tout investisseur potentiel doit être en mesure de supporter les risques impliqués et doit satisfaire les exigences de caractère approprié des titres sous forme de billets. Voir la section « Caractère approprié des titres sous forme de billets pour les investisseurs » dans le supplément de fixation du prix et le supplément de prospectus.



ANNEXE A

Dates de remboursement anticipé, dates de versement de coupon et dates d'évaluation

Les dates suivantes sont applicables, sous réserve d'un report dans certaines circonstances, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus et dans le prospectus.

Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé	Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé
22 février 2022	1 ^{er} mars 2022 *	25 août 2025	2 septembre 2025
25 mars 2022	1 ^{er} avril 2022 *	23 septembre 2025	1 ^{er} octobre 2025
25 avril 2022	2 mai 2022 *	27 octobre 2025	3 novembre 2025
24 mai 2022	1 ^{er} juin 2022 *	21 novembre 2025	1 ^{er} décembre 2025
23 juin 2022	5 juillet 2022 *	22 décembre 2025	31 décembre 2025
25 juillet 2022	2 août 2022	26 janvier 2026	2 février 2026
25 août 2022	1 ^{er} septembre 2022	23 février 2026	2 mars 2026
23 septembre 2022	3 octobre 2022	25 mars 2026	1 ^{er} avril 2026
25 octobre 2022	1 ^{er} novembre 2022	24 avril 2026	1 ^{er} mai 2026
23 novembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	22 mai 2026	1 ^{er} juin 2026
21 décembre 2022	30 décembre 2022	23 juin 2026	2 juillet 2026
25 janvier 2023	1 ^{er} février 2023	27 juillet 2026	4 août 2026
22 février 2023	1 ^{er} mars 2023	25 août 2026	1 ^{er} septembre 2026
27 mars 2023	3 avril 2023	23 septembre 2026	1 ^{er} octobre 2026
24 avril 2023	1 ^{er} mai 2023	26 octobre 2026	2 novembre 2026
24 mai 2023	1 ^{er} juin 2023	23 novembre 2026	1 ^{er} décembre 2026
23 juin 2023	5 juillet 2023	22 décembre 2026	31 décembre 2026
25 juillet 2023	1 ^{er} août 2023	25 janvier 2027	1 ^{er} février 2027
25 août 2023	1 ^{er} septembre 2023	22 février 2027	1 ^{er} mars 2027
25 septembre 2023	3 octobre 2023	24 mars 2027	1 ^{er} avril 2027
25 octobre 2023	1 ^{er} novembre 2023	26 avril 2027	3 mai 2027
24 novembre 2023	1 ^{er} décembre 2023	21 mai 2027	1 ^{er} juin 2027
20 décembre 2023	29 décembre 2023	23 juin 2027	2 juillet 2027
25 janvier 2024	1 ^{er} février 2024	26 juillet 2027	3 août 2027
23 février 2024	1 ^{er} mars 2024	25 août 2027	1 ^{er} septembre 2027
22 mars 2024	1 ^{er} avril 2024	23 septembre 2027	1 ^{er} octobre 2027
24 avril 2024	1 ^{er} mai 2024	25 octobre 2027	1 ^{er} novembre 2027
24 mai 2024	3 juin 2024	23 novembre 2027	1 ^{er} décembre 2027
21 juin 2024	2 juillet 2024	21 décembre 2027	31 décembre 2027
25 juillet 2024	1 ^{er} août 2024	25 janvier 2028	1 ^{er} février 2028
26 août 2024	3 septembre 2024	23 février 2028	1 ^{er} mars 2028
23 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2024	27 mars 2028	3 avril 2028
25 octobre 2024	1 ^{er} novembre 2024	24 avril 2028	1 ^{er} mai 2028
22 novembre 2024	2 décembre 2024	24 mai 2028	1 ^{er} juin 2028
20 décembre 2024	31 décembre 2024	23 juin 2028	5 juillet 2028
27 janvier 2025	3 février 2025	25 juillet 2028	1 ^{er} août 2028
24 février 2025	3 mars 2025	25 août 2028	1 ^{er} septembre 2028
25 mars 2025	1 ^{er} avril 2025	25 septembre 2028	3 octobre 2028
24 avril 2025	1 ^{er} mai 2025	25 octobre 2028	1 ^{er} novembre 2028
23 mai 2025	2 juin 2025	24 novembre 2028	1 ^{er} décembre 2028
23 juin 2025	2 juillet 2025	20 décembre 2028	29 décembre 2028
25 juillet 2025	1 ^{er} août 2025	25 janvier 2029	Date d'échéance *

* Les titres sous forme de billets ne sont pas remboursables par anticipation à ces dates.